

4.1 Les États généraux de la sécurité à l'École : des pistes d'actions

L'ESSENTIEL

Les États généraux de la sécurité à l'École, réunis en Sorbonne en avril 2010, ont permis l'émergence des pistes d'actions pour faire reculer la violence en milieu scolaire. Cinq orientations sont mises en œuvre à la rentrée :

- Mesurer le climat et la violence avec l'enquête SIVIS et l'enquête de victimation
- Former les enseignants et personnels de l'Éducation nationale grâce à un dispositif national d'accompagnement
- Renforcer le plan de sécurisation des établissements
- Redonner du sens aux sanctions scolaires, en réaffirmant leur dimension éducative
- Cibler de façon particulière les établissements les plus exposés à la violence via le programme CLAIR

Un point d'étape aura lieu au mois d'octobre prochain



Mesurer le climat et la violence dans les établissements scolaires

- L'enquête SIVIS (Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire) est complétée par de nouveaux indicateurs afin de mieux cerner les contours et les évolutions de la violence en milieu scolaire. Elle est déclinée à l'échelle départementale et publiée désormais à la fin de chaque trimestre.
- Une enquête de victimation, élaborée par le Conseil scientifique des États généraux de la sécurité à l'École, sera conduite au mois de novembre dans les 105 établissements du programme CLAIR.
- L'enquête de victimation expérimentée dans l'académie de Lille en 2009 sera généralisée pour la première fois au plan national au printemps 2011.

Former les enseignants et les personnels de l'Éducation nationale

Avec l'aide du Conseil scientifique, le ministère a défini un cahier des charges national pour l'accueil, l'accompagnement et la formation des enseignants et personnels d'éducation stagiaires dès la rentrée scolaire. Le dispositif national d'accompagnement des enseignants, qui sera présenté au cours du mois de septembre, intègre :

- **Des outils** : un portail web de ressources et de formation sera mis à la disposition des professeurs stagiaires. Un DVD sur la tenue de classe, présentant séquences filmées, témoignages et commentaires de professeurs experts sera remis à chacun d'entre eux.
- **Des modules de formation** : les académies proposeront à tous les professeurs stagiaires des modules de formation spécialement conçus pour eux, qui porteront notamment sur la conduite de classe, la gestion des situations conflictuelles et des comportements violents et discriminatoires.
- **Un réseau national de formateurs** : pour mener ces actions, un réseau national de formateurs est constitué avec les académies. Les premières sessions de formation de formateurs se sont déroulées en juin et se poursuivent à la rentrée.

Renforcer le plan de sécurisation des établissements scolaires

Le plan de sécurisation des établissements scolaires annoncé en septembre 2009 et renforcé en février 2010 doit prendre sa pleine dimension au cours de l'année scolaire 2010-2011. Il comprend :

La réalisation des diagnostics de sécurité

Réalisés ou en cours de réalisation au 15 juin 2010 dans 92 % des établissements, ils ont donné lieu à **plus de 8 000 préconisations** (aménagement de locaux, installation de clôtures, équipement en vidéo protection...), qui seront mises en œuvre au cours des prochains mois.

L'intervention des équipes mobiles de sécurité (EMS)

Les EMS sont constituées dans toutes les académies, la formation de leurs membres sera poursuivie en 2010-2011 et les effectifs doublés à partir de la rentrée dans les académies les plus exposées à la violence.

Depuis leur création, **elles ont effectué plus de 7 000 interventions** dont 63 % ont concerné la prévention, 14 % la gestion immédiate d'une crise, 9 % l'accompagnement des équipes éducatives et 14 % des actions de formation, d'information ou d'aide à l'élaboration de diagnostics de sécurité.

La formation des cadres

Elle suit trois axes :

- **Équipes de direction des 184 établissements les plus exposés et cadres des rectorats** : les sessions de formation à l'exercice de l'autorité en situation de crise se poursuivront jusqu'à la fin de l'année civile 2010.
- **Chefs des équipes mobiles de sécurité** : les formations accompagnent la montée en charge des EMS dans les académies.

- **Équipes de direction des EPLE** : la sensibilisation aux problématiques de sécurité, réalisée dans les académies sur la base d'un cahier des charges élaboré par l'École supérieure de l'Éducation nationale (ESEN), s'achèvera en 2012.

Le réseau des policiers et gendarmes référents (correspondants sécurité-école)

Tous les établissements disposent d'un correspondant police ou gendarmerie nommé pour organiser les modalités du partage d'informations, contribuer au diagnostic de sécurité et assurer des séances de prévention auprès des élèves.

Dans 53 collèges ou lycées, il est proposé d'expérimenter la mise à disposition d'un bureau à l'intention des policiers et gendarmes référents. Il s'agit, là où c'est nécessaire, de renforcer le partenariat entre le chef d'établissement et le correspondant sécurité-école, d'augmenter le temps de présence du policier ou du gendarme référent au sein de l'établissement, de permettre un meilleur accueil des équipes pédagogiques et de fluidifier les relations institutionnelles entre l'École et les forces de sécurité.



Redonner du sens aux sanctions scolaires

Des évolutions réglementaires des sanctions et procédures disciplinaires seront présentées au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) pour être mises en œuvre dans les meilleurs délais. Elles visent à réaffirmer la dimension éducative de la sanction, la responsabilisation des élèves et la limitation des exclusions pour leur rendre toute leur solennité.

Plusieurs innovations illustrent cette volonté :

- une charte des bonnes pratiques fixant les règles élémentaires de civilité et de comportement sera déclinée dans les règlements intérieurs ;
- les procédures seront déclenchées automatiquement en cas d'agression verbale ou physique d'un personnel de l'établissement ;
- de nouvelles mesures sont inscrites dans l'échelle des sanctions : exclusions temporaires de la classe et mesures d'utilité collective ;
- le dialogue éducatif autour des règles est renforcé, notamment par la possibilité d'un effacement des sanctions du dossier administratif.

Les élèves les plus perturbateurs seront placés dans des établissements de réinsertion scolaire (ERS), aussi longtemps que nécessaire (cf. 4.2).



Engager des actions ciblées dans les établissements les plus exposés à la violence

Un nouveau programme, baptisé CLAIR (Collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite), est expérimenté dans 105 établissements scolaires dès la rentrée scolaire (cf. 6.2).